



L'ACTION SOCIALE dans les ministères économiques et financiers

- Présentation HMI à l'Insee du 12/10/2022



Partie 1 : instances, missions

1. Définir l'action sociale
2. Action sociale au sein du MEF
 - a. Le comité national de l'action sociale (CNAS)
 - b. Le comité départemental d'action sociale (CDAS)
3. Action sociale interministérielle
 - a. Les instances interministérielles (CIAS et SRIAS)
4. Les assistants du service social
5. Les associations de l'action sociale au MEF

Partie 2 : actualités sur l'action sociale



- Réforme du réseau de l'action sociale
 - a. La réforme du réseau de l'action sociale
 - Les délégués de l'action sociale
 - Les grandes lignes de la réforme
 - b. L'action sociale de l'UNSA : des résultats
- La parentalité
 - a. Les mesures à venir : CESU, chèque sport
 - b. Les propositions de l'UNSA
- Questions, réponses, échanges

1/ Définir l'action sociale

Une définition et un périmètre à clarifier



Définir l'action sociale (1/2)

La définition de l'action sociale dans la FP a été insérée dans le statut général par la loi du 2 février 2007 suite à un amendement parlementaire.

Il est désormais affirmé que la **finalité de l'action sociale** est d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, et les domaines dans lesquels elle est mise en œuvre.

L'adoption de l'amendement a été justifiée par une attente forte des **organisations syndicales**, qui souhaitent notamment l'instauration d'un socle commun d'action sociale pour tous les fonctionnaires.



Définir l'action sociale (2/2)

Le statut général définit l'action sociale par sa finalité et non par l'énumération exhaustive des prestations. Il la distingue bien de la rémunération, du financement de la protection sociale complémentaire, et des conditions d'hygiène et de sécurité.

Une approche de la notion d'action sociale par proxy : l'aide sociale et les activités sociales et culturelles.

2/ Organisation au sein du MEF

L'organisation de l'action sociale dans les ministères présente des caractéristiques communes mais reflète la spécificité des chacun



L'organisation de l'action sociale au MEF

L'action sociale, au sein de nos ministères Économiques et Financiers, ne se gère pas au niveau de chaque direction.

→ Toutes les instances et les budgets relèvent du **niveau ministériel**.

Pour rappel, le périmètre couvre à la fois la DGFIP, les Douanes, la Centrale, l'INSEE, la DGCCRF et bien d'autres structures de taille plus modeste. Le périmètre des MEF couvre au **total près de 130.000 agents**.

Qui est l'interlocuteur de l'administration ?

→ Les **fédérations syndicales ministérielles**.

Aujourd'hui, **c'est l'UNSA Finances qui s'occupe de ce dossier**, en collaboration avec les différents syndicats dans les directions.

Une **organisation** sur **deux échelons** : le CNAS (national) et le CDAS (département)



Le CNAS

Comité national de l'action sociale



La composition du CNAS (1/3)

- Composition :
 - les représentants de **l'administration**
 - des représentants des **organisations syndicales représentatives**
- ➔ **L'UNSA Finances** dispose d'un représentant au CNAS.

- Le CNAS dispose de crédits alloués par le ministre de l'action et des comptes publics.



Les missions du CNAS (2/3)

Il se prononce sur :

- les **orientations** de l'action sociale ;
- la **préparation du budget** de l'année suivante et, le cas échéant, le chiffrage et l'effet des nouvelles prestations envisagées ;
- **l'organisation et le fonctionnement** de l'action sociale.

Il contrôle l'exécution des différentes actions et les évalue.

➔ Seuls les représentants titulaires des organisations syndicales votent les différents avis.

Différentes associations socioculturelles ont l'obligation, tous les ans, de présenter au CNAS leurs activités, leur situation financière et leurs projets pour l'année suivante : AGRAF, ALPAF, EPAF, coopérative des Finances (située à Bercy).



Les associations et CNAS (3/3)

Différentes **associations socioculturelles**,

→ AGRAF, ALPAF, EPAF, coopérative des Finances (située à Bercy)

Ces associations ont l'obligation de présenter au CNAS chaque année :

- leurs activités,
- leur situation financière
- et leurs projets pour l'année suivante



Le CDAS

Comité départemental de l'action sociale



Les missions du CDAS

- Le CDAS **organise** et anime **l'ensemble de l'action sociale** dans le département.
- Le CDAS peut **financer** toute action visant à améliorer **la qualité de vie au travail (QVT)** et notamment favoriser une meilleure articulation vie personnelle/vie professionnelle.
- Le CDAS participe au **soutien des agents (actifs ou retraités) les plus fragiles.**
- Le CDAS **subventionne** les **projets choisis par les représentants du personnel.**



Le fonctionnement du CDAS

Fonctionnement et organisation du CDAS

- Dans chaque département, il existe un **délégué de l'action sociale**, chargé de **préparer et de mettre en œuvre** les prestations de **restauration**, de **logement**, de **vacances-loisirs** et de **petite enfance**, mais également toutes **autres actions** décidées par le CDAS.

→ Le CDAS a compétence pour choisir les actions qui seront financées par les crédits alloués, dans le respect de la note d'orientation annuelle.



Le CDAS : la restauration (1/2)

Les différentes actions du CDAS en matière de **restauration**

- La **restauration** représente environ 40 % du budget (notamment la restauration collective).
 - Le CDAS peut ainsi participer
 - au financement de la création/ rénovation de **l'équipement**
 - au subventionnement de structures de **restauration propres aux MEF**.
 - à l'investissement et au fonctionnement de structures de **restauration interministérielles**.
 - Par ailleurs, le CDAS peut apporter une subvention financière pour les repas pris dans le cadre de restaurants collectifs conventionnés.



Le CDAS : la restauration (2/2)

Les différentes actions du CDAS en matière de [restauration](#)

- ❖ Selon les situations locales, le CDAS peut négocier **une convention avec un restaurant collectif d'entreprise** afin que des agents disposent d'une cantine de proximité.
- ❖ Le CDAS gère la délivrance de **titres restaurants**.
- ❖ Le CDAS peut participer au financement de « **coins repas** » dans des locaux qui n'ont pas de cantine à proximité.

Il faut que les locaux soient adaptés et remplissent les conditions d'hygiène et de sécurité.

L'employeur n'a pas obligation de mettre en place un « coin repas » si les agents disposent d'une cantine à proximité.



Le CDAS : la petite enfance

Les différentes actions du CDAS en matière de [petite enfance](#)

- Souvent sous la forme d'une participation financière pour **l'arbre de Noël**, voire à un spectacle de fin d'année.

- Le CDAS peut également:
 - **réserver des berceaux dans des crèches** publiques ou privées,
 - apporter une participation financière (en fonction des revenus) pour les **colonies de vacances** (EPAF),
 - participer au financement des frais de **garde des enfants de moins de 6 ans** (CESU).

Le CDAS : relai de l'ALPAF et EPAF



Le CDAS est le relai , dans le département ;

- de l'ALPAF, association pour le logement du personnel des administrations financières.
- et de l'EPAF, association pour les vacances et les loisirs

3/ Organisation interministérielle

L'organisation de l'action sociale interministérielle est une compétence de la DGAFP qui s'exerce dans le cadre du dialogue social



CIAS et SRIAS au niveau interministériel

Il existe deux instances interministérielles de l'action sociale qui disposent d'un budget et des mêmes compétences que le CNAS ou les CDAS mais au niveau interministériel. Il s'agit :

- du **CIAS** (Comité Interministériel d'Action Sociale), jouant le rôle du CNAS mais au niveau interministériel
- des **SRIAS** (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale)

Le CIAS et les SRIAS couvrent **l'ensemble des agents de la Fonction publique.**

→ **L'UNSA dispose de représentants** dans les SRIAS et le CIAS qui sont nommés par **l'UNSA Fonction Publique.**

•

4/ Les assistants du service social

Dans chaque département

Les assistants du service social : missions



Leurs missions sont multiples :

- ❖ vous assister dans les difficultés que vous pouvez rencontrer
 - dans votre **vie personnelle** (*problèmes familiaux, problèmes de santé, handicap, difficultés financières, ...*)
 - et/ou dans votre **vie professionnelle** (*congés maladie, difficultés d'adaptation, problèmes relationnels, mutation, ...*).
- ❖ vous informer et vous orienter vers les personnes ou les services compétents en cas de difficulté.
- ❖ vous apporter un soutien individuel et vous conseiller sur vos droits ainsi que sur les dispositifs existants.

➔ L'assistant de service social est astreint **au secret professionnel**.

Les assistants du service social : missions



L'action de l'assistant de service social s'inscrit **dans la durée**.

- Dans certains départements, l'assistant de service social peut mettre en place des consultations spécialisées en économie sociale et familiale, avec un psychologue ou un avocat.
- L'assistant de service social peut être contacté à la délégation départementale de l'action sociale.

Parfois, il organise des **permanences** dans les services éloignés du lieu d'implantation de la délégation d'action sociale. Il peut aussi, quand la situation l'exige, effectuer des visites à domicile (agent absent du service).



5/ Les associations de l'action sociale au MEF

Dans chaque département



Les 3 principales associations : AGRAF

La restauration avec l'AGRAF

- L'AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières) a été créée en juillet 1983.
- Sa mission est de gérer les établissements de restauration ouverts aux agents des MEF à Paris et en région parisienne (28 restaurants collectifs en libre-service, 4 points de restauration rapide et 1 restaurant traditionnel, Le Club).
- L'AGRAF sert plus de deux millions de repas par an. Elle est astreinte à un cahier des charges très rigoureux sur la qualité des produits alimentaires, la qualité du service et le respect des règles d'hygiène.



Les 3 principales associations : ALPAF

Le logement avec l'ALPAF

- L'ALPAF (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières) a pour objet de faciliter le logement des agents des MEF et de leurs familles.
- Elle met en œuvre des prestations sociales concernant le logement, sous forme de réservation et d'attribution de logements sociaux, et d'attribution d'aides et de prêts.
- Selon les chiffres de 2019, l'ALPAF a permis à 595 agents d'obtenir une place en foyer meublé, 774 logements vides ont été attribués (sur 1381 demandes déposées). Elle a aussi servi 7350 prestations (aides et prêts).



Les 3 principales associations : EPAF

Les vacances-loisirs avec l'EPAF

- L'association EPAF propose des prestations de vacances et de loisirs pour tous les agents actifs et retraités des MEF, tout au long de l'année.
- Elle offre un large choix de vacances et de séjours (longs, à thème, en groupe). Pendant les vacances scolaires, sauf celles de la Toussaint, EPAF propose des colonies de vacances pour les enfants mineurs des agents des MEF.
- Elle possède des résidences de vacances dans toute la France et travaille en relation avec des prestataires.

Actualités de l'action sociale

La réforme de l'action sociale
La parentalité



Actualités sur l'action sociale

- Réforme du réseau de l'action sociale
 - a. La réforme du réseau de l'action sociale
 - Les délégués de l'action sociale
 - Les grandes lignes de la réforme
 - b. L'action sociale de l'UNSA : des résultats
- La parentalité
 - a. Les mesures à venir : CESU, chèque sport
 - b. Les propositions de l'UNSA
- Questions, réponses, échanges

Échanges



Autour des principales revendications UNSA

En matière :

- *De restauration collective de qualité*
- *D'accessibilité au parc locatif social et aux logements intermédiaires en tenant compte des spécificités régionales,*
 - *D'aides et de prêts de l'ALPAF,*
 - *De création d'un CESU 12-18 ans,*

MERCI de votre attention



 **Fédération des Finances**
... à l'UNSA
on s'occupe de moi !

Vous trouverez ci dessous la couverture et le contenu de notre dernier livret d'accueil UNSA Finances.

 [LivretAccueil_2021.pdf](#)

Ce livret d'accueil a vocation :

- à présenter les syndicats de notre fédération et l'UNSA,
- à donner des informations précises sur l'action sociale,
- les aides sociales du Ministère
- le logement social
- la restauration collective
- les aides à la petite enfance
- les vacances et loisirs
- le handicap

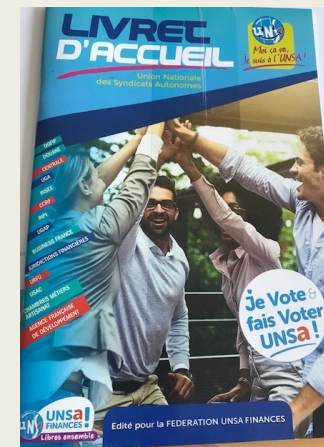
Mais aussi des infos pratiques sur :

- le CET (Compte Epargne Temps)
- le CPF (Compte Personnel de Formation)
- le Cumul d'Activité dans la fonction publique

Si vous voulez en recevoir un ou quelques uns pour vous ou votre service, merci de nous les commander par mail en précisant bien votre nom, votre service et l'adresse d'envoi.

Partage :  Twitter  Facebook  email

sur le site de l'Unsa Finances :
finances.unsa.org
+ « livret accueil »



Bientôt accessible